

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

Pool Technique-Système Informatique de  
Gestion des Informations Forestières



BP: 34 430 Yaoundé

Tél: 222 23 49 59

Site web www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARY OF STATE'S CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Technical Pool-Computer System for  
Forestry Data Management

LETTRE CIRCULAIRE N° 0263 /LC/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/PT-SIGIF du 02 NOV 2022

Relative au renforcement du contrôle des produits bois en circulation sur l'étendue du territoire national

## LE MINISTRE

**A Mesdames et Messieurs les Chefs de Poste de Contrôle Forestier  
Check-Points-Traçabilité**

Mon attention a été attirée sur des manœuvres frauduleuses à répétition constatées sur les Lettres de voiture dites pré-validées, laissant apparaître une forme de résistance au changement, de la part, aussi bien de certains personnels du MINFOF, que des Opérateurs économiques du sous-secteur forêts, relativement à l'implémentation du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières de seconde Génération (SIGIF 2).

Or, en tant qu'outil de gestion réglementaire de l'Administration forestière et de dématérialisation des procédures, le SIGIF 2 a pour ambition de se positionner comme un outil efficace de lutte contre l'exploitation illégale du bois, en procurant de nouvelles possibilités de contrôle forestier, tant en forêt que sur les axes routiers, intervenant en aval du contrôle, en intégrant le système de gestion du contentieux forestier, la vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement, et la parfaite maîtrise de la traçabilité de tout produit bois depuis la souche de l'arbre d'origine.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre progressive et complète de cet important outil, la version mobile de l'application est désormais mise à votre disposition pour les besoins de renforcement de la traçabilité et du contrôle de produits bois en circulation sur le territoire national.

A cet égard, dans la perspective de l'opérationnalisation effective du Système, et parvenu au terme des délais d'enregistrement en régularisation dans le SIGIF 2 des stocks de bois ayant été acquis avant la mise en utilisation de l'Application, les Postes de contrôle Check-Points-Traçabilité sont tenus dorénavant :

- d'authentifier les lettres de voitures à travers le menu « contrôle lettre de voiture » du Module « contrôle » ;
- d'utiliser le Module « traçabilité » pour se rassurer que les produits bois transportés sont régulièrement enregistrés dans la base de données du SIGIF 2 ;

- d'enregistrer systématiquement toutes les lettres de voiture pré-validées traversant les Postes de contrôle Check-Points-Traçabilité dans le menu « contrôle routier » du Module « contrôle », avec pour objectif non seulement d'avoir un rapport de cohérence entre les données transportées et celles enregistrées dans la base des données du SIGIF 2, mais aussi de garder la trace du passage de ladite lettre de voiture au niveau du Poste de Contrôle, afin d'éviter des seconds passages d'une même lettre de voiture dans un même Poste de Contrôle. Cette tâche peut être effectuée par le transporteur, en cas d'engorgement du Poste de Contrôle avec la copie de la lettre de voiture laissée par ce dernier ;
- de veiller à ce que l'enregistrement des contrôles ainsi effectués soit sauvegardé dans la base de données, et les rapports établis hebdomadairement pour faire le point sur les contrôles effectués dans chaque Poste de contrôle.

Par ailleurs, j'attire votre attention ainsi que celle des acheteurs de bois, sur l'utilisation du Module « traçabilité », afin d'éviter la circulation des bois frauduleusement exploités que les auteurs essaieraient de transporter avec de lettres de voiture « pré-validées » frauduleuses.


Dès lors, la responsabilité non seulement des détenteurs des parcs, du fait de l'acquisition des produits bois, mais également celle des Chefs de Postes de Contrôle Forestier Check Points-Traçabilité rendus complices d'une manière ou d'une autre, sera engagée de plein droit en cas de produits frauduleux (ceux non enregistrés dans le SIGIF 2) retrouvés dans un parc de stockage (parc de rupture, parc usine); et les intéressés s'exposent en conséquence à des poursuites judiciaires.

Je rappelle que la lutte contre l'exploitation illégale des bois est une affaire de tous et que je ne ménagerai aucun effort pour éradiquer ce fléau qui vise à ternir le label des bois d'origine Cameroun.

J'attache du prix au respect scrupuleux des prescriptions contenues dans la présente Lettre Circulaire, qui devra faire l'objet d'une large diffusion.

Yaoundé, le 02 NOV 2022

**Le Ministre des Forêts et de la Faune**



Le Ministre  
The Minister

**Jules Doret NDONGO**

### **Ampliations :**

- SG/IG;
- DF/ DPT/BNC;
- CELCOM (Pour diffusion);
- SEGIF;
- Toutes DRFOF;
- Toutes DDFOF;
- Pool Technique SIGIF;
- Tous Chefs de Postes Contrôle Forestier et Chasse;
- GFBC;
- Tous Syndicats de la profession;
- Toutes Associations de la profession forestière;
- Archives/Chrono